

# Bulletin départemental des écoles

2010/13  
décembre 2013

## SOMMAIRE

### *Informations administratives*

- Examen visant à l'attribution du CAPA-SH – Session 2011
- Examen en vue de l'obtention du 2CA-SH – Session 2011

### *Informations pédagogiques*

- Opération *Pièces jaunes 2011*
- Lancement du projet *jardins format a4*, année scolaire 2010-2011

### *Divers*

- Communiqué de l'assistante sociale des personnels

## **Examen visant à l'attribution du CAPA-SH – Session 2011**

*Avis d'ouverture de l'examen visant à l'attribution du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH)*

### **Références :**

- décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004
- arrêté du 5 janvier 2004 relatif aux options du CAPA-SH
- arrêté du 5 janvier 2004 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du CAPA-SH

### **Personnels susceptibles d'acquies ce certificat**

Peuvent se présenter à cet examen : les instituteurs et professeurs des écoles titulaires ainsi que les maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat rémunérés sur échelle d'instituteur ou rémunérés sur échelle de professeur des écoles.

### **Structure de l'examen**

L'examen comporte deux épreuves consécutives, à savoir :

- une épreuve professionnelle comportant la conduite de deux séquences d'activités professionnelles (séquences consécutives d'une durée de 45 minutes chacune), suivies d'un entretien avec un jury d'une durée d'une heure ;
- une épreuve orale de soutenance d'un mémoire professionnel ; le mémoire professionnel (30 pages maximum) consiste en une étude de situation témoignant d'un processus de réflexion sur une question professionnelle en rapport avec l'option choisie (A, B, C, D, E, F ou G), articulant savoirs et expérience ; la durée totale de la soutenance est de 30 minutes, la présentation par le candidat n'excédant pas 10 minutes.

**Attention !** Le mémoire professionnel sera envoyé en cinq exemplaires au plus tard le lundi 2 mai 2011 (le cachet de la poste faisant foi) à l'inspection académique de l'Yonne. Un envoi en recommandé avec accusé de réception est conseillé.

### **Inscriptions**

Du lundi 13 décembre 2010 au lundi 24 janvier 2011, 17 h.

Les dossiers seront à retirer auprès de l'Inspection académique de l'Yonne (coordonnées ci-dessous). Ils devront être retournés, complétés et accompagnés des pièces justificatives demandées, en étant :

- soit déposés au plus tard le lundi 24 janvier 2011, à 17 h,
- soit confiés aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition soit timbrée du 24 janvier 2011 à minuit au plus tard (le cachet de la poste faisant foi).

**Aucun dossier d'inscription déposé ou posté hors délai ne pourra être pris en considération et la candidature à l'examen sera annulée.**

### **Contacts**

*Inspection académique de l'Yonne  
DIVE 3 – Bureau 203  
12 bis boulevard Gallieni  
BP 66  
89011 AUXERRE CEDEX  
Tél. 03 86 72 20 15*



## **Examen en vue de l'obtention du 2CA-SH – Session 2011**

*Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CA-SH)*

**Référence :** Décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 – Arrêtés du 5 janvier 2004

Une session d'examen en vue de l'obtention du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap sera ouverte du :

lundi 13 décembre 2010 au jeudi 20 janvier 2011, 16 h 30.

Les dossiers d'inscription seront à retirer auprès du :

*Rectorat de Dijon  
Service DEC 3 – Bureau 121  
51 rue Monge  
21033 DIJON CEDEX*

Pour toute demande par correspondance, joindre une enveloppe de format 21 × 29,7 cm timbrée à 0,95 €.

Le dossier d'inscription, une fois complété et accompagné des pièces justificatives demandées, devra être retourné **au plus tard pour le 20 janvier 2011, 16 h 30 au Rectorat de Dijon, ou confiés aux services postaux, le cachet de la poste faisant foi**, pour vérification et agrément des conditions de recevabilité de la candidature.

**Seules les demandes d'inscription présentées pendant l'ouverture du registre d'inscription seront prises en considération.**

#### **Conditions d'inscription**

L'examen du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CA-SH) est ouvert aux **professeurs titulaires** des lycées et collèges de l'enseignement public, quel que soit leur corps, ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré, quelle que soit leur échelle de rémunération.

#### **Modalités de l'examen**

L'examen conduisant à la délivrance du 2CA-SH comporte des options fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale en date du 5 janvier 2004. L'épreuve se déroule dans une classe choisie par le recteur. Cette classe doit accueillir des élèves dont les besoins correspondent à ceux de l'option concernée. **Un candidat ne peut se présenter que trois fois aux épreuves de l'examen. Au cours d'une même session, il ne peut présenter qu'une seule option.**

#### **Épreuves**

L'examen du 2CA-SH est composé de deux épreuves consécutives :

- une séquence d'enseignement d'une durée de 55 minutes dans une classe accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers correspondant à l'option, suivie d'un entretien,
- une épreuve orale de soutenance d'un mémoire professionnel ; la durée totale de la soutenance est de 30 minutes, la présentation par le candidat n'excédant pas 10 minutes.

#### **Candidats déjà titulaires d'un 2CA-SH**

Les candidats déjà titulaires d'un 2CA-SH et désireux d'obtenir le 2CA-SH dans une autre option présentent une séquence d'enseignement de 55 minutes dans une classe accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers correspondant à la nouvelle option, suivie d'un entretien.



### **Opération Pièces jaunes 2011**

Cette année encore, le ministère de l'Éducation nationale est partenaire actif de l'opération *Pièces jaunes* (note de service parue au BO n° 44 du 2 décembre 2010).

L'opération *Pièces jaunes 2011* se déroulera **du 5 janvier au 12 février 2011**.

Comme les années précédentes, les enseignants sont invités à devenir « classe solidaire » dans le cadre d'une démarche pédagogique d'éducation à la citoyenneté et de découverte de l'hôpital. L'opération constitue en effet une occasion privilégiée d'aborder de manière concrète les notions de fraternité et de solidarité qu'il est possible de développer à l'égard des enfants hospitalisés. Elle permet aussi de parler de l'hôpital aux enfants bien portants, pour leur permettre de mieux cerner cet univers souvent inconnu et de créer un premier lien avec leurs camarades hospitalisés. La Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France adressera un courrier à toutes les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat pour informer les enseignants de l'opération et leur proposer d'y participer. Ces derniers pourront s'inscrire par le biais du coupon réponse ou par internet à l'adresse [www.piecesjaunes.fr](http://www.piecesjaunes.fr) **dès début décembre 2010**.

Afin d'accompagner les enseignants dans leur démarche pédagogique, un dossier est conçu par *Textes et documents pour la classe* (TDC), revue du Centre national de documentation pédagogique (CNDP). Il porte cette année sur les grands systèmes du corps humain. Il sera envoyé sur commande à toutes les classes solidaires à partir du mois de décembre 2010.

Par ailleurs, les enseignants peuvent consulter l'ensemble des ressources pédagogiques élaborées depuis 2007 sur le site dédié du CNDP : [www.cndp.fr/piecesjaunes](http://www.cndp.fr/piecesjaunes).

En plus du travail pédagogique réalisé en classe, l'ensemble des membres de la communauté éducative peut s'associer aux événements organisés dans toute la France et développer des initiatives pendant la campagne. Les enseignants peuvent, par ailleurs, informer les élèves et leur famille de la possibilité de retirer dans les bureaux de poste une tirelire pour y déposer des pièces.

Je vous remercie du concours que vous apporterez à la réussite de cette opération.



### **Lancement du projet *jardins format a4*, année scolaire 2010-2011**

Le ministère de l'Éducation nationale, en partenariat avec le ministère de la culture et de la communication et le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, propose à nouveau aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires de s'inscrire dans un cadre de travail original, les « jardins format a4 ».

Le micro jardinage, thème central de l'opération, amène les enfants à concevoir, observer et entretenir des jardins de la taille d'une feuille de papier de format a4. Cette opération offre de nombreuses possibilités de partenariat avec des structures locales. Les travaux pourront aboutir à une exposition organisée localement en juin à l'occasion de l'opération nationale *Rendez-vous au jardin* portée par le ministère de la culture et de la communication.

Un espace numérique de travail et d'échange [www.format-a4.org](http://www.format-a4.org) a été mis au point et accompagne l'opération « jardins format a4 ». Ce site conserve également les archives des années précédentes.



### **Communiqué de l'assistante sociale des personnels**

#### ***Info : action en faveur des personnels***

La section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) propose aux agents de l'État d'accéder à des tarifs préférentiels afin de bénéficier de prestations proposées par des partenaires.

Vous trouverez donc ci-joint les documents relatifs aux séjours proposés ainsi que les fiches d'inscription.



***L'Inspecteur d'Académie  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale de l'Yonne***

**Claude PICANO**